

RESOLUTION N° 1

Le Comité de Politique Monétaire, en sa séance du 05 novembre 2010, à Douala, adopte la résolution suivante:

« Le Comité de Politique Monétaire relève et partage la préoccupation exprimée par le Conseil d'Administration de la BEAC lors de sa séance du 07 septembre 2010 à Douala, relative à la baisse tendancielle des avoirs extérieurs nets depuis le début de l'année 2010. En conséquence, le CPM recommande d'engager sans tarder une démarche de sensibilisation des Etats sur la nécessité de veiller à la stricte application des dispositions des Conventions de coopération monétaire en matière de rapatriement des recettes d'exportations. A cet effet, le CPM propose que le Conseil d'Administration de la BEAC autorise son Président et le Gouverneur de la BEAC à effectuer une tournée dédiée auprès des plus Hautes Autorités de la CEMAC. »

Le Président du Comité de Politique Monétaire



Lucas ABAGA NCHAMA